



Problme avec proprietaire

Par **GGlaspie**, le **30/11/2011** à **15:23**

Bonjour,

j'ai quitter mon appartement au 1 er octobre.

Je reçoit aujourd'hui une facture pour des travaux de plomberie, peintures s'élevant a 500 euros.

Je n'ai jamais signe d'état des lieu ni à l'entrée, ni au déménagement.

Qui est en tord?

le propriétaire peut il me réclamer de payer ou me garder ma caution sans état des lieu ?

merci d'avance

Par **corimaa**, le **30/11/2011** à **15:39**

Bonjour,

Si pas d'EDL d'entree, appartement réputé avoir ete delivré en bon etat

Si pas d'EDL de sortie, appartement réputé avoir ete rendu en bon etat

Donc courrier RAR au propriétaire lui demandant de vous restituer la totalité du depot de garantie (sauf si regularisation de charge à deduire) sous 8 jours, que vous n'avez jamais signé conjointement d'etat des lieux listant des degats que vous auriez fait.

D'autant plus que la plomberie est à sa charge, sauf s'il s'agit de changer des joints et autres menues reparations <http://droit-finances.commentcamarche.net/contents/immobilier-location/bail-d-habitation-les-reparations-a-la-charge-du-locataire>